

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DGRI 58 - DPE Subvention (139 905 euros) et convention avec l'association LE PARTENARIAT (59) pour son projet d'eau et d'assainissement dans les régions de Saint-Louis et Matam (Sénégal).

M. Patrick KLUGMAN, M^{me} Célia BLAUDEL et M. Mao PÉNINO, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association LE PARTENARIAT pour son projet d'eau et d'assainissement dans les régions de Saint-Louis et de Matam au Sénégal ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, M^{me} Célia BLAUDEL et M. Mao PÉNINO, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association LE PARTENARIAT, 71 rue Victor Renard, 59000 Lille.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 139.905 euros est attribuée à l'association LE PARTENARIAT (no SIMPA 55941, no dossier 2016_01790) pour son projet au Sénégal.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 6743 de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris exercice 2016 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO